

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation  
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 33, Burgaass à Gostingen se caractérise comme suit :

La ferme sise 33, Burgaass est implantée au sud du noyau historique de la localité de Gostingen. Tandis qu'à l'époque de construction l'ensemble se trouvait en bordure du village, de nos jours Gostingen s'étend encore davantage derrière l'ancienne ferme.

La ferme en question (n°33) est implantée légèrement en retrait par rapport à la rue, de façon à être devancée par une avant-cour qu'elle partage visuellement avec les immeubles avoisinants (n°31 et 35). En effet, les trois propriétés sont installées en L autour de la petite place. Déjà sur la carte de Ferraris (1771-1778)<sup>1</sup> une grande construction en L est visible à cet endroit. Les ouvertures en arcs segmentaires de la façade principale de la maison d'habitation du n°33 sont en effet caractéristiques pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que sur le linteau de l'entrée on aperçoit une inscription qui pourrait être 1801. Sur un plan cadastral de 1810, il semble qu'il y a eu deux propriétés : l'actuel n°31 et l'actuel 33 qui formait une propriété avec le n°35<sup>2</sup>. Sur plan cadastral de 1824 (sqq.), la séparation entre le n°33 et 35 telle qu'en place de nos jours est déjà inscrite<sup>3</sup>.

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et demi et la façade principale se divise en quatre travées d'ouvertures. Les fenêtres présentent des encadrements en pierre naturelle aux arcs segmentaires. Quant à l'encadrement de l'entrée, il est rectangulaire, profilé et surmonté par un entablement légèrement bombé. La façade postérieure présente trois travées d'ouvertures, cependant les encadrements ont été enlevés ou cachés lors de travaux de transformation vers 2005. À l'intérieur, la maison a conservé des encadrements de portes en pierre (mais couverts par un crépi), deux arcs en pierre (dont l'emplacement d'une des deux dates peut-être d'une transformation), un escalier en avec un revêtement en terrazzo entre rez-de-chaussée et le premier étage. Lors des travaux exécutés vers 2005 la majorité des divisions horizontales ont été refaites, une partie de la charpente a été remplacée, tous les planchers ont été refaits, une grande ouverture de porte-fenêtre a été créée dans la cuisine, l'évier encastré a été enlevé, l'armoire de taque a été enlevée, toutes les portes intérieures ont été enlevées et la porte d'entrée a été changée.

L'annexe agricole présente en façade principale les ouvertures typiques de ce genre de construction ; une porte et des fenêtres d'étables et un grand portail de grange. La position rapprochée de ce dernier par rapport à la maison voisine démontre que le n°33 et le n°35 ont été séparé à un moment donné entre 1810 et 1850. À l'arrière, des constructions plus jeunes ont été ajoutées et un nouveau portail a été intégré dans l'ancienne façade.

---

<sup>1</sup> Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, planche 258 « Wolmerdange » (sic).

<sup>2</sup> Administration du cadastre et de la topographie, plan cadastral historique, C1, 1810.

<sup>3</sup> Administration du cadastre et de la topographie, plan cadastral historique (Urkadaster), C1, 1824 sqq.

Bien que les structures bâties et quelques éléments historiques sont conservés, le degré d'authenticité des constructions n'est pas suffisant pour que l'ancienne ferme puisse profiter d'une protection nationale.

**La COPAC émet un avis défavorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 33, Burgaass à Gostingen (no cadastral 109/5313). 10 voix contre une protection nationale et 3 abstentions.**

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Cledes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Paul Ewen.

Luxembourg, le 18 décembre 2024